

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 25 mai 2010

Présents et excusés :

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOUJAT, Geneviève FERRAND, Annie CORGIER, Stéphane CORGIER, Odile DOUCET, Maryline DUBOST, Alain GUILLET LOMA, Olivier LACROIX, Catherine MOUCAUD, René SALEMBIER, Christelle GATHIER (absente excusée, pouvoir donné à Sylvain KASPRZYK), Franck RONZON (absent excusé, pouvoir donné à René SALEMBIER).

Secrétaire de séance : Geneviève FERRAND.

Le Conseil municipal de ce mardi 25 mai 2010 avait pour ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte-rendu de conseil municipal du mardi 13 avril 2010
- ⇒ Conclusion d'avenants au marché de travaux « création d'une salle de classe » pour prolongation des délais initiaux
- ⇒ Adhésion au service d'assistance juridique des communes du centre de gestion du Rhône
- ⇒ Questions diverses

1/ Création de la salle de classe : conclusion d'avenants aux marchés de travaux

Le maire explique que le maître d'œuvre « Pierre VURPAS et Associés » a transmis des ordres de service de prolongation de délais ainsi que les avenants correspondants dans le cadre du marché de travaux concernant l'opération de la création de la salle de classe.

Il s'agit de régulariser les marchés conclus avec les différentes entreprises.

Le maire procède à la lecture du rapport de présentation des avenants ci-dessous présentés :

Lot n°		1
Objet		maçonnerie- démolitions
Entreprise		Ent EGVA
Marché initial HT		52 528.64€
Plus-values		4 955.40€
Moins-Values		-5 497.23€
Nouveau montant HT		51 986.81€
%	-1.03%	
Travaux modificatifs	travaux divers modificatifs reprise carrelage hall d'entrées	

travaux de reprise enrobé

Lot n°		2
Objet		menuiserie intérieure et extérieure bois
Entreprise		Ent CORGIER P.
Marché initial HT		45 833.50€
Plus-values		3 182.17€
Moins-Values		-910.00€
Nouveau montant HT		48 105.67€
%	+4.96 %	
Travaux modificatifs	suppression socle formant marche d'escalier et tablette sur dessus placard compléments divers : réinstallation meuble salle maternelle, arrêt de pied sur porte d'entrée, poignées polyamides assortis aux portes mise au point sur les châssis (suppression des impostes cintrées)	

Lot n°		3
Objet		plâtrerie peinture
Entreprise		Ent GARNIER-DELORME
Marché initial HT		45 630.70€
Plus-values		908.93€
Moins-Values		0.00
Nouveau montant HT		46 539.63€
%	+1.99%	
Travaux modificatifs	peinture du tableau reprise escalier cave et caisson faux-plafond complémentaire sur sous-sol	

Lot n°		4
Objet		sols PVC
Entreprise		Ent AUBONNET et Fils
Marché initial HT		11 137.37€
Plus-values		0.00
Moins-values		0.00
Nouveau montant HT		11 137.37€

Lot n°		5
Objet		Électricité
Entreprise		Ent SM Bertholon
Marché initial HT		29 183.21€
Plus-values		452.44€
Moins-values		0.00
Nouveau montant HT		29 635.65€
%	+1.55%	
Travaux modificatifs	encastrés et complément pour 2 luminaires dans la grande salle remplacement des luminaires suspendus des 2 salles de l'étage par des luminaires	

Lot n°		6
Objet		Chauffage plomberie ventilation
Entreprise		Ent Fluidelec
Marché initial HT		44 026.80€
Plus-values		1 258.50€
Moins-Values		-133.00€

Nouveau montant HT		45 152.30€
%	+2.56%	
Travaux modificatifs	bilan clapet coupe feu	
	extraction mécanique dans local sous sol	
	bac à laver dans les sanitaires au rez de chaussée	

Le conseil, appelé à se prononcer, approuve à l'unanimité la conclusion de ces avenants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à leur signature avec les différentes entreprises concernées.

2/ Assistance juridique

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône propose aux collectivités du département qui souhaitent y recourir des missions d'assistance juridique.

Dans le cadre de ces missions, la commune peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences.

Formalisée par une convention, la participation annuelle est fixée pour une commune de 763 habitants à 591 euros.

74% des communes qui comptent entre 500 et 1000 habitants adhèrent à ce service. D'autres collectivités bien plus importantes, comme la Région Rhône- Alpes, adhèrent à ce service, bien que disposant d'un important service juridique propre.

Le conseil juridique se distingue de la protection juridique souscrite dans le cadre du contrat d'assurance que la commune a souscrit chez GROUPAMA.

En effet, la Protection Juridique permet la prise en charge de la procédure contentieuse en cas de litige (notamment le mandatement et le paiement des honoraires des avocats).

Le conseil juridique du centre de gestion offre en revanche un accès à une base de données juridiques fiables et sans cesse actualisées : lois, décrets, règlements, circulaires, jurisprudence et modèles d'actes administratifs.

Le conseil juridique, c'est aussi une assistance téléphonique avec accès illimité. En effet, les juristes se tiennent à disposition pour répondre aux questions d'ordre administratif et juridique afin d'apporter des réponses quotidiennes fiables, aux élus ou au personnel administratif, dans un cadre législatif de plus en plus complexe et instable.

Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission, le conseil municipal, appelé à se prononcer, adopte avec 11 voix et 4 abstentions le principe d'adhésion au conseil juridique du centre de gestion.

3/ Questions diverses

⇒ Un logement conventionné sera disponible dans l'immeuble communal « Rue de l'industrie ». Il s'agit d'un T2 loué 263.86€ qui sera disponible le 13 juin 2010.

⇒ Pas de réponse aux annonces passées pour le remplacement du médecin.

⇒ La demande de subvention de l'Etat pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école du Fond du Bourg a été rejetée. Un recours est déposé auprès de Monsieur Verchère, député-maire de Cours-la-Ville.

⇒ La convention entérinant la cession du fond de commerce « l'Auberge des Sapins » a été signée le 18 mai 2010 pour un montant de 34 500€.

⇒ Une extension du réseau E.D.F a lieu actuellement à « La Terrasse ». Pour les besoins des travaux, des coupures d'alimentation électrique sont à prévoir le mardi 29 juin 2010 entre 8h30 et 12h30 aux endroits suivants :

- _ Avray
- _ La Terrasse
- _ Le Perret
- _ Les Bois
- _ Les Roches

⇒ Une association d'amateurs de jeux de sociétés modernes a formulé sa demande pour pouvoir utiliser la salle des anciens pour l'organisation de rencontres hebdomadaires (samedi 17h), le conseil décide que la mise à disposition d'une salle de la mairie serait davantage appropriée.

⇒ Le projet d'assainissement prévu à la Terrasse ne satisfait pas les riverains qui ne peuvent être raccordés à ce réseau. Ce projet conçu par la CCPAT ne peut plus subir de modifications.

⇒ A la question d'une conseillère concernant la prise en charge par la communauté de communes des travaux de réfection d'un mur de soutènement d'une voie communale, monsieur le maire précise que seuls les travaux concernant les voies de circulation sont pris en charge par la CCPAT.

⇒ Madame Odile Doucet s'est rendue à une visite de découverte d'une déchetterie mobile organisée par la CCPAT. Ce service n'est pas transposable à Saint Just d'Avray compte tenu de son coût élevé. Cependant, la bonne tenue de la déchetterie de la commune a été hautement remarquée, tant pour la qualité du tri que pour l'efficacité des agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.